



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze

ADDITIF

au recueil des actes administratifs n° 11 du 2 novembre 2004

www.correze.pref.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

1) MODIFICATION DES DELAIS DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR
L'AVIS DE CONCOURS SUR TITRE ORGANISE PAR L'EHPAD d'ARGENTAT
POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ AIDES-SOIGNANTS

(référence : page 499 du RAA N° 11 du 2 novembre 2004)

2) ADDITIF POUR UN AVIS DE CONCOURS ORGANISE PAR L'EHPAD DE
CORREZE

**1) MODIFICATION DES DELAIS DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR
L'AVIS DE CONCOURS SUR TITRE ORGANISE PAR L'EHPAD d'ARGENTAT
POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ AIDES-SOIGNANTS**

(référence : page 499 du RAA N° 11 du 2 novembre 2004)

Il faut lire dans le dernier paragraphe de l'avis :

"DDASS - Avis de concours sur titre pour le recrutement de cinq aides-soignants organisé par l'EHPAD d'ARGENTAT.

.....

.....

Les candidatures accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats doivent être adressées, dans un **délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze (*) à l'établissement en charge du concours : Mme la directrice de l'EHPAD public, 14 avenue Poincaré - 19400 ARGENTAT."

(*) Le délai court à compter du 2 novembre 2004

2) ADDITIF

DDASS - Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un (e) cadre de santé relevant du corps des personnels infirmiers.

Un concours interne sur titres pour le recrutement d'un (e) cadre de santé relevant du corps des personnels infirmiers est organisé à l'EHPAD de CORREZE, en application du décret n° 2001 - 1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n° 2003 - 1269 du 23 décembre 2003.

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé relevant du corps des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.

Les candidatures accompagnées des diplômes et certificats, notamment du diplôme de cadre de santé et d'un curriculum vitae doivent être adressées dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication (*) à M. le directeur de l'EHPAD de CORREZE - rue Jean Moulin - 19800 Corrèze.

(*) Le délai court à compter du 2 novembre 2004